

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 575/2013

Séance du Conseil communal du 7 décembre 2013

### **Modification des heures d'ouverture de l'administration communale**

Dans sa séance du 23 septembre 2013, la Municipalité a adopté un nouvel horaire d'ouverture des bureaux de l'administration.

En effet, l'horaire actuel n'a pas été modifié depuis de nombreuses années et n'est plus en adéquation avec les nouvelles habitudes de vie entraînées par internet. La cyber administration prend en effet chaque jour de plus en plus d'importance et dispense le citoyen de l'obligation de se rendre personnellement auprès de l'administration.

Par ailleurs, et pour conserver une certaine attractivité sur le marché de l'emploi, la mise en place d'un horaire variable pour le personnel est un élément important.

La Municipalité a toujours exigé des collaborateurs communaux qu'ils soient disponibles et professionnels. La réduction des horaires d'ouverture de l'administration ne doit par conséquent pas influencer la qualité des prestations raison pour laquelle, en dehors des heures d'ouverture ci-après, le citoyen, empêché de se présenter durant les heures d'ouverture, sera reçu sur rendez-vous. S'agissant des appels téléphoniques, à l'exception du numéro général 021 796 21 21 et des numéros généraux des services, les lignes personnelles et directes des collaborateurs resteront ouvertes.

Ces changements entraîneront également le développement de l'offre via internet grâce à la clarté des informations mises à disposition du public via un nouveau site internet. A cet effet, un montant a été porté au budget 2014.

Nous sommes ainsi persuadés que ces diverses mesures concourront au dynamisme de notre administration au service des citoyens.

#### **Nouvel horaire dès le 6 janvier 2014**

**Du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00  
13h30 à 16h30**

LA MUNICIPALITE